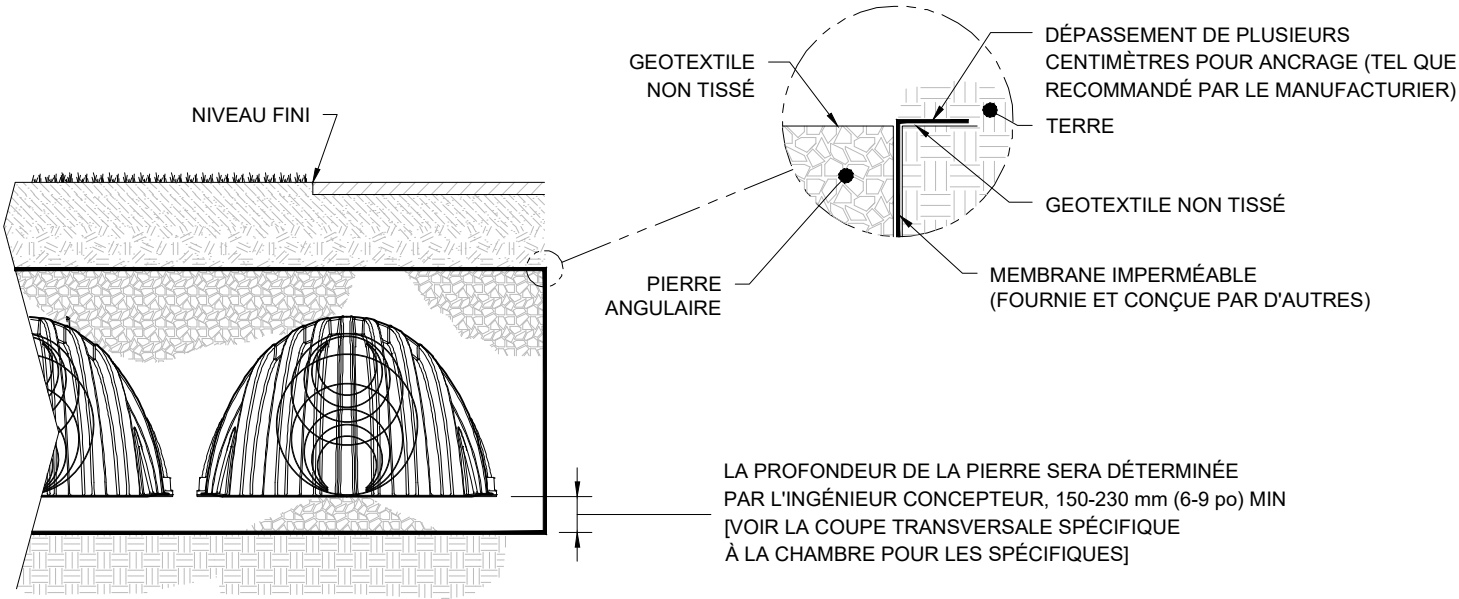
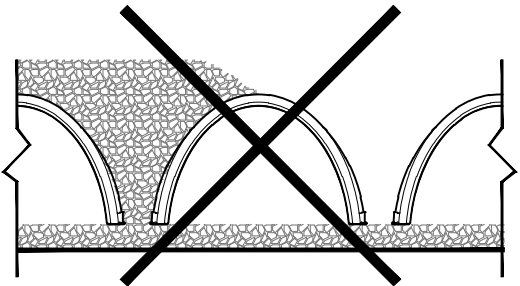


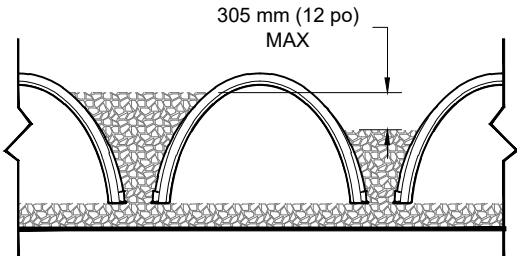


DÉTAIL DELA MEMBRANE IMPERMÉABLE
NTS

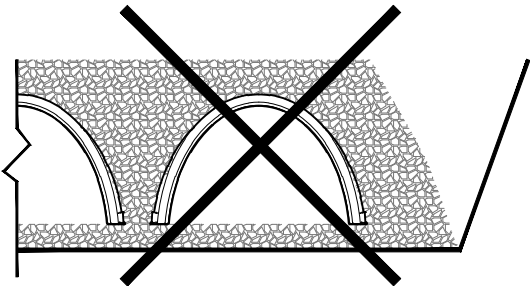


REMBLAI NON UNIFORME

REMBLAYER LES CHAMBRES UNIFORMÉMENT. LA HAUTEUR DE LA COLONNE DE PIERRE NE DOIT JAMAIS DIFFÉRER DE PLUS DE 305 mm (12 po) ENTRE DEUX RANGÉES DE CHAMBRES ADJACENTES OU ENTRE LES RANGÉES DE CHAMBRES ET LE PÉRIMÈTRE.

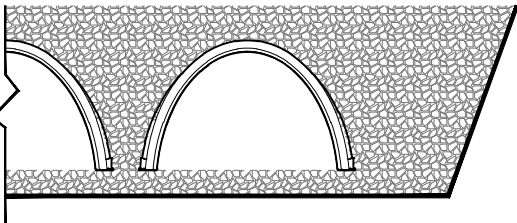


REMBLAI UNIFORME



PÉRIMÈTRE NON REMBLAYÉ

LE REMBLAYAGE DU PÉRIMÈTRE DOIT SE FAIRE UNIFORMÉMENT AVEC LES RANGÉES DE CHAMBRES. LE PÉRIMÈTRE DOIT ÊTRE ENTIÈREMENT REMBLAYÉ, AVEC UN REMBLAI MIS EN PLACE HORIZONTALEMENT JUSQU'AU MUR D'EXCAVATION.



PÉRIMÈTRE ENTIÈREMENT REMBLAYÉ

REMARQUES GÉNÉRALES :

1. CE DÉTAIL INDIQUE LES EXIGENCES D'UN SYSTÈME DE MEMBRANE IMPERMÉABLE UTILISANT DES STRUCTURES EN CHAMBRES ET DES MATÉRIAUX DE REMBLAI EN PIERRE ANGULAIRE CONFORMES AU TABLEAU DES MATÉRIAUX DE REMBLAI ACCEPTABLES.
2. L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DE L'INSTALLATION DE LA MEMBRANE IMPERMÉABLE EST DÉSIGNÉ COMME « INSTALLATEUR ». L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DE L'INSTALLATION DU SYSTÈME EN CHAMBRES EST DÉSIGNÉ COMME« ENTREPRENEUR ».
3. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE VEILLER À CE QUE LA MEMBRANE INSTALLÉE NE SOIT PAS ENDOMMAGÉE PENDANT LA CONSTRUCTION ET LE REMBLAYAGE DU SYSTÈME EN CHAMBRES.
4. LES SYSTÈMES EN TUYAUX OU EN CHAMBRES DOIVENT ÊTRE CONSTRUITS CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DU FABRICANT DE CHAMBRES, AVEC LES EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES SPÉCIFIÉES DANS CE DOCUMENT.

REMARQUES SUR LA MEMBRANE IMPREMÉABLE :

1. L'ÉPAISSEUR DE LA MEMBRANE IMPERMÉABLE DOIT ÊTRE D'AU MOINS 30 MILLIÈMES DE POUCE
2. LE SYSTÈME DE MEMBRANE IMPERMÉABLE DOIT ÊTRE INSTALLÉ CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS DU FABRICANT.
3. LA PORTÉE DU SYSTÈME DE MEMBRANE IMPERMÉABLE ET DE L'INSTALLATION DOIT COMPRENDRE, SANS S'Y LIMITER :
 - A. INSTALLATION DE COUCHES DE PROTECTION DE MEMBRANE NON TISSÉE
 - B. INSTALLATION DE LA MEMBRANE IMPERMÉABLE
 - C. SOUDAGE DES JOINTS EN CHANTIER
 - D. INSTALLATION DE MANCHONS OU DE RACCORDS SPÉCIAUX AU NIVEAU DE L'INSERTION DES TUYAUX
4. TOUTES LES SOUDURES DE LA MEMBRANE IMPERMÉABLE DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES PAR DES TECHNICIENS EN SOUDAGE CERTIFIÉS PAR « THE INTERNATIONAL ASSOCIATION OF GEOSYNTHETIC INSTALLERS (IAGI) ».

EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ENTREPRENEUR :

1. PRÉPARATION DU FOND ET DES PAROIS LATÉRALES DE L'EXCAVATION :
 - A. TOUTES LES SAILLIES DE PIERRE OU D'AUTRES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE ÉLIMINÉES DU FOND ET DES PAROIS LATÉRALES DE L'EXCAVATION
 - B. LE FOND DE L'EXCAVATION DOIT ÊTRE PASSÉ AU ROULEAU POUR OBTENIR UNE SURFACE LISSE
2. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR DES TRANCHÉES D'ANCRAGE OU D'AUTRES MOYENS DE RETENIR LA MEMBRANE IMPERMÉABLE DANS LE HAUT DE L'EXCAVATION SELON LES DIRECTIVES DE L'INSTALLATEUR.
3. LA PIERRE (ASSISE DE PIERRE) DOIT ÊTRE RÉPARTIE SUR LA COUCHE PROTECTRICE NON TISSÉE DE MANIÈRE À NE PAS ENDOMMAGER LA MEMBRANE IMPERMÉABLE.
 - A. AUCUN ÉQUIPEMENT, QU'IL SOIT À CHENILLES OU À ROUES, NE DOIT ÊTRE UTILISÉ DIRECTEMENT SUR LA COUCHE PROTECTRICE NON TISSÉE
 - B. LES VÉHICULES À CHENILLES À BASSE PRESSION AU SOL (LOW GROUND PRESSURE, LGP) PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AVEC UNE PROFONDEUR DE PIERRE DE 150 mm (6 po) OU PLUS SOUS LES CHENILLES
 - C. LA PIERRE NE DOIT PAS ÊTRE DÉCHARGÉE OU DÉPOSÉE SUR LA COUCHE PROTECTRICE À UNE HAUTEUR DE PLUS DE 1,52 m (5 pi).
4. LE POID MAXIMAL DU TAMBOUR DU ROULEAU COMPACTEUR SUR L'ASSISE DE PIERRE DOIT ÊTRE LIMITÉ À DE 2267 kg. (5 000 lbs.) AUCUNE FORCE DYNAMIQUE N'EST AUTORISÉE.

SYSTÈME DE CHAMBRES
SOUS STRUCTURES

STORMTECH

DATE: 05/01/25
DESSINÉ: SMW
DESSIN N °: 720-050_Q
VERIFIÉ: JLM

DESCRIPTION	CHKD	DATE

StormTech®

Système de Chambres

4640 TRUEMAN BLVD
HILLIARD, OH 43026

1

1 SHEET
OF 1

CE DESSIN A ÉTÉ PRÉPARÉ SUR BASE DES INFORMATIONS FOURNIES À ADS/STORMTECH. SOUS LA DIRECTION DE L'INGÉNIEUR CONCEPTEUR DU PROJET OU D'UN AUTRE REPRÉSENTANT DU PROJET, CE DESSIN N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE UTILISÉ DANS LE CADRE D'APPEL D'OFFRES OU POUR CONSTRUCTION SANS L'APPROBATION PRÉALABLE DE L'INGÉNIEUR. L'INGÉNIEUR DOIT EXAMINER CE DESSIN AVANT L'OFFRE ET/OU LA CONSTRUCTION. IL EST DE LA RESPONSABILITÉ ULTIME DE L'INGÉNIEUR DE S'ASSURER QUE LE(S) PRODUIT(S) REPRÉSENTÉ ET/OU LES DÉTAILS ASSOCIÉS RÉPONDENT À TOUTES LES LOIS, RÉGLEMENTATIONS ET EXIGENCES DU PROJET APPLICABLES.